

**7<sup>ème</sup> Réunion du Comité de session du  
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC7)**

*Bonn, Allemagne, 17 – 20 septembre 2024*

UNEP/CMS/ScC-SC7/Résultat 5

**MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS SUR  
LES MULTIPLES SYSTÈMES DE CONNAISSANCES, Y COMPRIS LES  
CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ET AUTOCHTONES**

Les participants à la septième réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC7), qui s'est tenue du 17 au 20 septembre 2024, ont décidé d'établir un Groupe de travail sur la question abordée ci-dessus.

**1. Objet**

Le Groupe de travail a pour mandat d'aider le Conseil scientifique à mettre en œuvre la Décision 14.9, notamment en examinant les points suivants :

- a) évaluer l'importance des multiples systèmes de connaissances, y compris les connaissances traditionnelles et autochtones, pour une conservation efficace des espèces migratrices;
- b) élaborer des recommandations sur la manière dont la CMS pourrait faciliter l'inclusion de systèmes de connaissances supplémentaires, y compris les connaissances traditionnelles et autochtones, dans les activités et les évaluations du Conseil scientifique, pour une meilleure mise en œuvre de la Convention.

**2. Composition**

- A. Le groupe de travail est ouvert aux membres du Comité de session et aux Conseillers scientifiques, ainsi qu'aux observateurs intéressés du comité de session;
- B. Le groupe de travail s'efforce de maintenir un équilibre entre les sexes et la représentation régionale.

**3. Organisation du travail**

- A. Le président du groupe de travail est désigné parmi les membres du Comité de session/Conseil scientifique du Groupe de travail.
- B. Les membres du Groupe de travail travailleront principalement par voie électronique, en communiquant par courrier électronique et en recourant éventuellement à un espace de travail dédié ou à des réunions virtuelles. Des réunions en personne pourront être organisées en marge des réunions du Comité de session.

- C. Le président ou la présidente du Groupe de travail rendra compte de l'avancement des travaux au Comité de session. Le Secrétariat de la CMS recensera les membres du Groupe de travail, tiendra la liste de ces membres et soutiendra et facilitera la coordination des activités du Groupe de travail ainsi que l'organisation de ses réunions.

#### **4. Durée**

Le Groupe de travail est établi pour la période intersessions précédant la COP15.